



ACTUALITES

Le plan de mobilisation pour l'apprentissage

La création de la FIPA

L'apprentissage en EPLE en 2013-2014

La situation des sortants d'apprentissage en février 2014

REGLEMENTATION

La taxe d'apprentissage : deux arrêtés publiés

DIPLOMES

Bac Pro-BP

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

Le plan de mobilisation pour l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi

Des mesures pour le développement de l'apprentissage ont été annoncées le 12 mai dernier à Matignon, à l'issue de la rencontre qui réunissait, en présence de Manuel Valls, les ministres du travail, de la fonction publique et de l'éducation nationale, les partenaires sociaux et les présidents de conseils régionaux. Ce plan de mobilisation sera mis en place pour la rentrée 2015 et a pour objectif d'enrayer la diminution des entrées en apprentissage.

Les 7 points concernant l'apprentissage sont :

- la création d'une aide à l'accueil des jeunes mineurs appelée aide « TPE jeunes apprentis ». Cette aide est forfaitaire (368 € par mois) et sera versée la 1^{ère} année du contrat d'apprentissage aux TPE de moins de 11 salariés embauchant des mineurs ;
- la simplification des démarches pour les entreprises (bourse d'emploi en apprentissage, simulateur de coût...) ;
- l'accompagnement des jeunes en amont de leur entrée en apprentissage et lors des premiers mois pour prévenir les ruptures de contrat : dispositif « réussite apprentissage » ciblé sur des territoires prioritaires ;
- la communication dès le mois de mai aux CFA et aux régions des ressources dont elles vont bénéficier au titre de la taxe d'apprentissage ;
- l'organisation d'une campagne de prospection des employeurs susceptibles de recruter des apprentis, en mobilisant notamment 4000 conseillers de Pôle emploi, la Fondation « innovations pour les apprentissages »... ;
- la recrutement d'au moins 4000 apprentis dans la fonction publique de l'Etat à la rentrée 2015 ;
- le lancement d'une campagne de promotion de l'apprentissage ;
- dans chaque région, un ou plusieurs chefs d'entreprise seront désignés « ambassadeurs de l'apprentissage » par les préfets ou présidents de région. Un ambassadeur au niveau national sera nommé. Il aura pour mission de sensibiliser les grandes entreprises et d'animer le réseau des développeurs de l'apprentissage.

Pour consulter le dossier de presse : <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/4205/master/index.htm>



La création de la Fondation innovations pour les apprentissages (FIPA)

Le 29 avril dernier, François Rebsamen, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Gérard Mestrallet, président de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) et PDG de ENGIE, ont lancé la Fondation innovations pour les apprentissages (FIPA) avec pour ambition de soutenir le développement de l'alternance, en partant des entreprises.

La FIPA a pour missions de :

- « *comprendre les besoins des entreprises, d'identifier les points de difficultés qui peuvent exister mais également de développer des pratiques innovantes pour y répondre ;*
- *faire émerger de nouvelles formes d'alternance en direction de tous les publics (pas seulement les jeunes mais aussi les seniors et les demandeurs d'emplois) ;*
- *moderniser l'image de l'alternance. ».*

La mobilisation des entreprises, notamment dans le cadre des formations en apprentissage, permettra de proposer des réponses à des problématiques telles que :

- « *Comment amener à davantage de mixité en matière d'apprentissage ?*
- *Quels outils devons-nous mettre en place pour favoriser la mobilité des apprentis ?*
- *Comment faire du numérique un levier positif pour l'alternance ?*
- *Comment développer l'apprentissage dans des métiers peu ouverts au sujet ? »*

Concernant cette question, la DARES et France Stratégie ont remis un rapport au ministre du travail : « *Les métiers en 2022* ». Ce rapport dresse une liste des métiers peu concernés par l'apprentissage et à fort potentiel de développement. « *La Fondation pourrait justement reprendre cette liste de métiers identifiés et mobiliser les entreprises de ces secteurs pour qu'elles recrutent des apprentis. ».*



En ligne sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse/42/breves/2137/creation-de-la-fondation.18635.html>

L'apprentissage en EPLE en 2013-2014

Le bilan de l'apprentissage dans les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) en 2013-2014 est en ligne sur le portail Eduscol. Il a été réalisé par la DGESCO sur la base des données recueillies au 31 décembre 2013 dans SIFA, le Système d'information sur la formation des apprentis de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



L'analyse de ces données révèle que :

- les effectifs sont en baisse : on recense 39 075 apprentis en EPLE au 31 décembre 2013 (contre 40 072 au 31 décembre 2012), soit une diminution de 2,5 %. Ce nombre d'apprentis en EPLE s'inscrit dans un contexte général de baisse des effectifs de l'apprentissage (-2,6%) ;
- les UFA sont toujours majoritaires (76 % des structures) et accueillent 52 % des effectifs. Le développement de ce type de structure s'explique par la création de CFA académiques ou départementaux ;
- les académies de Strasbourg (5678), Lille (3532), Nancy-Metz (3423), Nantes (2776) et Créteil (2623) accueillent le plus grand nombre d'apprentis dans les EPLE ;
- le niveau III (12 223 apprentis, soit -1 % par rapport à 2012) et le niveau IV (12 429 apprentis, soit -2 %) résistent mieux que le niveau V (12 616 apprentis, soit -6 %) qui connaît une baisse des effectifs continue depuis 2005 ;
- les CAP (11 735) restent malgré tout traditionnellement des diplômes très préparés en apprentissage ; ils perdent cependant la première place pour la première fois cette année derrière les BTS (11 893). Les Bac Pro (8283) sont les seuls à connaître une légère croissance de leurs effectifs par rapport à l'année précédente (+ 0,12) ;
- 9,16 % de l'ensemble des apprentis est accueilli dans des EPLE.

Pour télécharger « Le bilan de l'apprentissage en EPLE » :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/apprentissage_EPLE/93/2/Bilan_enquete_2013-2014_402932.pdf

La situation des sortants d'apprentissage en février 2014

Cette note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) analyse la situation des apprentis, sept mois après la fin de leur formation. Un premier constat : au 1^{er} février 2014, 62 % des jeunes ayant suivi des études des niveaux allant du CAP au BTS ont un emploi, 33 % sont au chômage et 5 % sont inactifs. Le taux d'emploi des sortants d'apprentissage se maintient en 2014 (-1 point) après une baisse de 4 points entre 2012 et 2013.



Il apparaît par ailleurs que :

- parmi les apprentis qui travaillent, 55 % occupent un emploi à durée indéterminée, 28 % un emploi à durée déterminée, 9 % un emploi aidé et 8 % un contrat d'intérim. Par rapport à l'année précédente, la part des emplois à durée indéterminée perd deux points alors que les emplois aidés sont un peu plus représentés (+1,5 point) en raison de la progression du dispositif des emplois d'avenir ;
- plus le niveau de diplôme préparé est élevé, meilleure est l'insertion professionnelle. Ainsi, ceux qui s'insèrent le mieux sur le marché du travail sont les apprentis titulaires d'un BTS (78 %) et d'un BP (77 %), soit 10 points de plus que les apprentis titulaires d'un baccalauréat professionnel (67 %). A contrario, le taux d'insertion pour les titulaires d'un CAP n'atteint que 55 %.
- le taux d'emploi d'un jeune varie d'une spécialité à l'autre. Par exemple, pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi peut varier de 35 % dans la coiffure-esthétique à près de 90 % dans le domaine de la santé (auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier) ;
- les jeunes femmes, moins nombreuses en apprentissage que les garçons, et principalement issues des formations du secteur des services, bénéficient d'un taux d'emploi globalement supérieur par rapport à 2012, ce qui les rapproche dorénavant de celui des garçons (62 % contre 61 %).
- plus d'un jeune sur deux en emploi après la fin de son apprentissage travaille dans l'entreprise où il a effectué un stage, un job d'été ou son contrat d'apprentissage.
- la part des jeunes en emploi dépasse 65 % dans les académies de Grenoble, Nantes, Lyon, Paris, Rennes et Strasbourg. Seules les académies des DOM ont un taux d'emploi inférieur à 50 %.

En ligne sur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/94/0/depp-ni-2015-14-fevrier-2014-62-pour-cent-jeunes-ont-un-emploi-sept-mois-apres-fin-leur-formation_410940.pdf

REGLEMENTATION

La taxe d'apprentissage

Deux arrêtés publiés :

- au JO n° 105 du 6 mai 2015 :
 - l'arrêté du 23 avril 2015 portant composition du dossier de demande d'habilitation en qualité d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage et détermination des clauses obligatoires prévues à l'article R. 6242-9 du code du travail :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8EA2631593C74D0DA535762010208B2C.tpdila17v_3?cidTexte=JORFTEXT000030551341&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030551119
- au JO n° 102 du 2 mai 2015 :
 - l'arrêté du 27 mars 2015 complétant l'arrêté du 20 juillet 2012 relatif au plafonnement et à l'imputation des frais de collecte et de gestion mentionnés à l'article R. 6242-15 du code du travail des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage habilités au titre des articles L. 6242-1 et L. 6242-2 du code du travail :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D9A3F85731CCF280392C36AB3E9AF53D.tpdila15v_3?cidTexte=JORFTEXT00000540400&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030540059

DIPLOMES

Bac Pro

L'arrêté du 13 avril 2015, portant création de l'attestation EuroMobipro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, a été publié au JO n° 102 du 2 mai 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=4DF5CE164FD35B2F602F2BCE71CE7943.tpdila09v_3?cidTexte=JORFTEXT000030540303&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030540059

BP

L'arrêté du 23 mars 2015, modifiant l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié portant création du brevet professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie et fixant ses conditions de délivrance, a été publié au JO n° 102 du 2 mai 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=4DF5CE164FD35B2F602F2BCE71CE7943.tpdila09v_3?cidTexte=JORFTEXT000030540291&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00030540059

DOCUMENTATION - SITES

Etre gestionnaire d'une unité de formation par apprentissage. Académie d'Orléans-Tours

Ce guide pratique présente des informations financières pouvant être utiles aux gestionnaires et aux agents comptables du Groupement d'intérêt public « Formation tout au long de la vie-insertion professionnelle », l'organisme gestionnaire du CFA de l'académie d'Orléans-Tours.



Parmi ces informations :

- la gestion financière du CFA académique (budget, calendrier budgétaire...);
- la gestion financière de l'EPLÉ d'accueil d'UFA (dotation de fonctionnement, charges, visites en entreprises, investissement);
- la taxe d'apprentissage (réforme de la taxe d'apprentissage, campagne et bilan de la taxe d'apprentissage).

Pour le télécharger : http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/formation_professionnelle/apprentissage/CFAGuide_gestionnaire_31-10-14.pdf

Guide de la mobilité européenne. Réussir un projet d'échange de jeunes dans la branche des services de l'automobile

Ce guide pratique, réalisé par l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA), a pour objectif de fournir, à tout jeune de la formation initiale, les informations et les documents nécessaires pour s'engager dans un projet de mobilité européen.



Il vise notamment à :

- mutualiser les résultats et améliorer la qualité des projets conduits par les différents établissements ayant développé des projets de mobilité transnationale ;
- accompagner au montage d'un premier projet de mobilité ;
- prendre en compte les évolutions législatives ou réglementaires, les nouveaux développements et les résultats des projets de mobilité transnationale.

Dans l'avant propos, il est ainsi mentionné que : « si la mobilité s'accroît avec le niveau de diplôme (principalement dans l'enseignement supérieur), elle reste faible dans les formations techniques, en lycées professionnels ou en CFA : les jeunes accèdent peu ou pas à cette opportunité. Ainsi, en France, 2000 jeunes seulement ont bénéficié du programme de mobilité Leonardo da Vinci. ».

Pour le télécharger : <http://fr.calameo.com/read/002686502ec564465e2cb>

Les métiers en 2022

Le rapport « Les Métiers en 2022 », réalisé par France Stratégie et par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), examine une vingtaine de domaines professionnels (des métiers de l'agriculture aux métiers des services aux particuliers) sous l'angle de la demande de travail et des grandes évolutions pour l'emploi d'ici 2022.



Dans le chapitre « Les enseignements des projections Prospective des métiers et qualifications 2022 pour les politiques en faveur de l'apprentissage et de l'emploi des seniors », les auteurs proposent quelques pistes en faveur de l'apprentissage notamment :

- « (...) développer l'apprentissage à la fois dans des métiers d'ouvriers et d'employés et dans des métiers très qualifiés (professions intermédiaires et cadres), ce qui se traduirait par un développement de l'apprentissage à la fois dans l'enseignement secondaire et le supérieur. ».
- « L'apprentissage pourrait se développer de façon notable dans des métiers où il est encore peu répandu, ou pourrait augmenter de façon plus mesurée ou modérée dans d'autres métiers où il est déjà présent. ».

Pour le télécharger :

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cgsp_da_res_les_metiers_en_2022_01072014.pdf



Sur le site ONISEP

Découvrir le monde agricole



L'ONISEP et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ont réalisé un kit pédagogique pour faire découvrir aux collégiens et lycéens les métiers et les formations du secteur agricole. Ce kit s'adresse aux classes allant de la sixième à la seconde et est constitué de six séquences organisées selon une logique de progression pédagogique. Chaque séquence comporte les objectifs, le niveau de classe, les modalités de travail, les supports et ressources (fiches métiers, vidéos, outils multimédia...).

Pour découvrir les séquences pédagogiques :

http://www.onisep.fr/content/download/769762/14361011/file/Kit_pedagogique_FNSEA-ONISEP.pdf

Les métiers du web

Ce numéro permet de découvrir plus de 30 métiers du web (de Bac+2 à Bac+5) classés en quatre familles : développement et réseaux ; design et création ; information et contenu ; communication et marketing.

Source : ONISEP, février 2015, 144 p. (Coll. *Parcours*)



Questions-réponses sur l'alternance. Les différences entre les contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Le site du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social répond à un questionnement sur l'alternance et précise quelles sont les différences entre les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.



En ligne sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse/42/breves/2137/alternance-les-differences-entre/18538.html>

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

